

OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS DU NORD

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2026

OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS DU NORD

Index

aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	<u>Page</u>
Rapport des auditeurs indépendants	1 - 2.
État de la situation financière	3.
État des revenus et dépenses	4.
État de l'évolution de l'actif net	5.
État des flux de trésorerie	6.
Notes aux états financiers	7 - 13.
Annexes aux états financiers	14.



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de
l'Office de commercialisation des produits forestiers du Nord

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Office de Commercialisation des Produits Forestiers du Nord, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, les états des revenus et dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Bathurst, N.-B.

Le 16 juin 2026

Allen, Paquet & Arseneau LLP
Comptables professionnels agréés

OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS DU NORD

État de la situation financière

Au 31 mars

2026

2025

ACTIF**ACTIF À COURT TERME**

Encaisse	407 813 \$	521 158 \$
Investissement à court terme (note 3)	842 676	966 159
Comptes à recevoir	357 363	228 311
Frais payés d'avance	14 600	14 461
Remises gouvernementales à recevoir	-	3 942
	1 622 452	1 734 031
ENCAISSE AVEC RESTRICTIONS (note 4)	26 085	25 640
IMMOBILISATIONS (note 5)	110 271	112 882
	1 758 808 \$	1 872 553 \$

PASSIF**PASSIF À COURT TERME**

Comptes à payer et frais courus (note 6)	91 464 \$	182 924 \$
Remises gouvernementales à payer	3 167	-
	94 631	182 924
CONTRIBUTION DES PROPRIÉTAIRES DE LOTS BOISÉS PERÇUES D'AVANCE	8 980	-
	103 611	182 924

ACTIF NET

FONDS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER - Page 5	183 090	183 090
PROGRAMME DE SYLVICULTURE - Page 5	-	-
NON AFFECTÉS - Page 5	1 472 107	1 506 539
	1 655 197	1 689 629
	1 758 808 \$	1 872 553 \$

Approuvé par le conseil d'administration

PrésidentMembre du conseil d'administration

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers

OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS DU NORD**État des revenus et dépenses****Pour l'exercice terminé le 31 mars****2026****2025****REVENUS**

Vente de bois	4 776 475 \$	6 053 212 \$
Programme de sylviculture, Annexe 1	1 038 959	882 365
Fonds d'aménagement forestier, Annexe 2	147 157	184 285
Frais de redevances (note 8)	192 578	274 805
	6 155 169	7 394 667

COÛT DES PRODUITS VENDUS

Coût du bois acheté	4 776 476	6 053 212
Programme de sylviculture, Annexe 1	1 156 902	995 987
	5 933 378	7 049 199

BÉNÉFICE BRUT**221 791 345 468****DÉPENSES**

Amortissement	4 460	4 409
Assurances	8 228	8 100
Dons	100	-
Entretien et réparations	8 513	9 514
Frais de bureau	3 556	3 755
Frais de déplacements	33 997	31 930
Honoraires professionnels	32 747	22 009
Intérêts et frais bancaires	5 274	5 472
Publicité et promotion	4 958	4 097
Salaires et avantages sociaux	133 399	117 334
Services publics	8 643	10 611
Souscription, permis et licences	314	334
Programme de sylviculture, Annexe 1	29 214	41 411
Taxes de propriété	11 215	11 055
Téléphone	1 922	1 937
	286 540	271 968

**EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DÉPENSES SUR
LES REVENUS) AVANT AUTRES REVENUS (DÉPENSES)****(64 749) 73 500****AUTRES REVENUS (DÉPENSES)**

Gain (perte) sur disposition d'immobilisations	(377)	120 820
Intérêts	27 321	36 174
Autres revenus	3 373	3 930
	30 317	160 924

**EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DÉPENSES SUR
LES REVENUS) DE L'EXERCICE - Page 5****(34 432) \$ 234 424 \$**

OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS DU NORD

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	Fonds d'aménagement forestier	Programme de sylviculture	Non affectés	Total 2026	Total 2025
SOLDE, début de l'exercice	183 090 \$	- \$	1 506 539 \$	1 689 629 \$	1 455 205 \$
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)					
- Page 4	147 157	(147 157)	(34 432)	(34 432)	234 424
Contribution du fonds d'aménagement forestier au programme de sylviculture (note 8)	(147 157)	147 157	-	-	-
SOLDE, fin de l'exercice	183 090 \$	- \$	1 472 107 \$	1 655 197 \$	1 689 629 \$

Un transfert de 147 157 \$ a été fait au programme de sylviculture durant l'exercice afin de couvrir une partie des dépenses du programme ainsi que les contributions des propriétaires.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS DU NORD**État des flux de trésorerie****Pour l'exercice terminé le 31 mars****2026****2025**

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Rentrées de fonds - clients	6 030 056 \$	7 330 922 \$
Rentrées de fonds - intérêts	27 321	36 174
Rentrée de fonds - autres	3 373	3 930
Sorties de fonds - fournisseurs et employés	(6 300 953)	(7 274 997)
Contribution des propriétaires de lots boisés perçues d'avance	8 980	-
	(231 223)	96 029

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Augmentation de l'encaisse avec restrictions	(445)	(602)
Diminution (augmentation) des investissements	123 484	(225 530)
Acquisition d'immobilisations	(5 161)	(8 264)
Disposition d'immobilisations	-	200 000
	117 878	(34 396)

AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES**(113 345) 61 633****ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES, début de l'exercice****521 158 459 525**

ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES, fin de l'exercice**407 813 \$ 521 158 \$**

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Office de Commercialisation des Produits Forestiers du Nord fonctionne en vertu des règlements 2005-141 et 2005-142 de la Loi sur les produits naturels pour les propriétaires et producteurs de lots boisés de la province du Nouveau-Brunswick. Les membres de l'Office ont démissionné le 27 janvier 2010. Le règlement 2005-142 a été mis en suspens par le règlement 2010-59 en vigueur le 15 avril 2010. La Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick a exercé les pouvoirs de l'Office en vertu de l'ordonnance 2010-510 à compter du 3 février 2010 jusqu'au 27 mai 2014, date à laquelle l'Office a repris ses activités en vertu des règlements 2005-141 et 2013-81.

L'Office est chargé d'administrer les ventes de bois des propriétaires de lots boisés à diverses usines de pâtes et papiers et scieries. En plus des revenus résultant de ces opérations, l'Office reçoit des frais de redevances par intermédiaire des usines pour le bois acheté directement par celle-ci. L'Office est également chargé d'administrer les opérations de sylviculture pour les propriétaires de lots boisés. L'Office est une organisation à but non lucratif et est exonérée d'impôts en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ ET CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la partie III du manuel de CPA Canada; Normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

(a) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et les soldes bancaires.

(b) Constatation des produits

L'Office applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon cette méthode, les apports (subventions et redevances) grevés d'affectations externes sont constatés dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les apports affectés pour lesquels l'organisme ne présente pas de fonds affecté correspondant doivent être comptabilisés dans le fonds non affecté selon la méthode du report. Les apports qui ne sont grevés d'aucune affectation sont constatés comme produits du fonds non affecté.

Les revenus d'exploitation sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice et sont constatés lorsqu'ils sont gagnés, c'est-à-dire lorsque :

- Les services sont fournis ou les produits sont livrés aux clients.
- Il y a une preuve évidente de l'existence d'un arrangement.
- Les montants sont fixes ou peuvent être déterminés.
- Notre capacité de recouvrer les montants est raisonnablement assurée.

2. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ ET CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES
(suite)

(c) Comptabilité par fonds

L'Office applique la méthode de la comptabilité par fonds, qui consiste à organiser les ressources financières en fonds distincts selon leur nature et leur objectif. Des restrictions quant à l'utilisation de ces fonds peuvent être imposées de manière externe par les contributeurs ou en interne par le conseil d'administration.

Le fonds d'actifs nets non affectés est utilisé pour les activités générales de l'Office.

Le programme de sylviculture comprend deux volets. Le premier consiste en une allocation de 5 millions de dollars provenant de la Province du Nouveau-Brunswick pour appuyer des activités de sylviculture, notamment la plantation, l'éclaircissage, l'administration du programme, etc. Les fonds non utilisés à la fin de l'exercice doivent être retournés à la province et ne peuvent pas être reportés.

Le deuxième volet consiste en une allocation de 5 millions de dollars et est financé par le Fonds pour la durabilité des terrains boisés privés, alimenté par des contributions de l'industrie basées sur le volume de bois récolté sur les terres de la Couronne. Le niveau de financement varie en fonction des volumes récoltés et des prix du marché. Les fonds non utilisés peuvent être reportés aux exercices ultérieurs.

Les deux sources de financement sont administrées par la Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick et réparties entre les sept offices de commercialisation selon une formule convenue entre la Fédération et les offices.

Le fonds d'aménagement forestier est utilisé pour soutenir les activités de gestion forestière, telles que la reforestation, l'amélioration des peuplements, les bonis de bois et la sylviculture.

(d) Prévisions comptables

La présentation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants et les notes aux états financiers. Ces estimations et hypothèses sont basées par la direction avec la meilleure de leurs connaissances des faits actuels et des actions futures de l'Office. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

La principale estimation est la durée de vie utile des immobilisations.

(e) Immobilisations

L'amortissement est calculé selon des méthodes qui réduiront le coût original des immobilisations à leurs valeurs résiduelles estimatives sur la vie utile de chaque actif selon le taux annuel suivant:

Bâtiments	5 % Dégressif
Enseignes	20 % Dégressif
Équipement	20 % Dégressif
Pavage	7 % Dégressif

2. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ ET CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES
(suite)

(f) Subvention gouvernementale

L'Office comptabilise les subventions gouvernementales reliées aux dépenses courantes dans l'état des résultats à titre de revenu de subventions. Lorsqu'une subvention gouvernementale reçue se rapporte à des dépenses d'une période future, l'Office reporte la subvention et la comptabilise dans l'état des résultats au fur et à mesure que les dépenses connexes sont engagées. Lorsque la subvention gouvernementale se rapporte à l'acquisition d'immobilisations, l'Office la comptabilise à titre d'apport reporté afférent aux immobilisations et l'amortit selon la même méthode que les immobilisations auxquelles elles se rapporte.

(g) Instruments financiers

L'office évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, excepté ceux qui impliquent des parties dont la seule relation avec l'office est en tant que membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que si l'instrument comporte des modalités de remboursement.

L'office évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des investissements à court terme, des comptes à recevoir et des remises gouvernementales à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement sont les comptes à payer et frais courus et les remises gouvernementales à payer.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Office détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Office détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux revenus.

2. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ ET CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES
(suite)

(h) Ventilation des charges

L'office présente plusieurs de ses dépenses par fonds. Les dépenses directement reliées à l'activité d'un fonds sont imputées spécifiquement à ce fonds.

L'office attribue certains salaires et autres dépenses au programme de sylviculture. Le total des salaires attribuables dans ces fonds est réparti à la fin de l'année selon un prorata établi à l'aide des frais encourus reliés aux paiements aux producteurs et à l'amélioration du peuplement au cours de l'année. Le pourcentage établi pour l'exercice est de 19,6% pour les salaires du personnel administratif. De plus, 50% du salaire et des avantages sociaux du directeur général sont imputés directement au programme de sylviculture selon l'évaluation de la direction des fonctions et responsabilités liées à ce programme. Les fournitures de bureau et les frais de poste sont imputés au programme de sylviculture selon l'estimation de leur utilisation par la direction, ce qui correspond à un taux de répartition de 40% pour l'exercice.

3. INVESTISSEMENT À COURT TERME

	2026	2025
CPG, portant intérêt à 2,00% par année, échéant en mars 2026	53 772 \$	- \$
CPG, portant intérêt à 2,00% par année, échéant en avril 2026	26 503	-
CPG, portant intérêt à 2,00% par année, échéant en avril 2026	26 503	-
CPG, portant intérêt à 2,00% par année, échéant en avril 2026	26 503	-
CPG, portant intérêt à 2,00% par année, échéant en avril 2026	26 503	-
CPG, portant intérêt à 2,00% par année, échéant en juin 2026	108 001	-
CPG, portant intérêt à 2,00% par année, échéant en juin 2026	108 001	-
CPG, portant intérêt à 2,00% par année, échéant en juin 2026	108 001	-
CPG, portant intérêt à 2,05% par année, échéant en septembre 2026	50 545	-
CPG, portant intérêt à 2,05% par année, échéant en septembre 2026	50 545	-
CPG, portant intérêt à 2,05% par année, échéant en septembre 2026	50 545	-
CPG, portant intérêt à 2,00% par année, échéant en novembre 2026	207 254	-
CPG, portant intérêt à 4,10% par année, échu en avril 2025	-	248 605
CPG, portant intérêt à 2,25% par année, échu en avril 2025	-	41 429
CPG, portant intérêt à 4,10% par année, échu en avril 2025	-	25 941
CPG, portant intérêt à 4,10% par année, échu en avril 2025	-	25 941
CPG, portant intérêt à 4,10% par année, échu en avril 2025	-	25 941
CPG, portant intérêt à 4,10% par année, échu en avril 2025	-	25 941
CPG, portant intérêt à 2,25% par année, échu en mai 2025	-	52 710
CPG, portant intérêt à 2,25% par année, échu en juin 2025	-	105 827
CPG, portant intérêt à 2,25% par année, échu en juin 2025	-	105 827
CPG, portant intérêt à 2,25% par année, échu en juin 2025	-	105 827
CPG, portant intérêt à 2,85% par année, échu en novembre 2025	-	202 170
	842 676 \$	966 159 \$

4. ENCAISSE AVEC RESTRICTIONS

L'encaisse avec restrictions est détenue dans un compte épargne à taux d'intérêt variable. En date de la fin d'exercice, le taux d'intérêt est de 1,40%. Le tiers fournisseur de service de paie exige que ce dépôt soit maintenu pour sécuriser les paiements hebdomadaires de la paie.

5. IMMOBILISATIONS

	2026		2025	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Bâtiments	153 948 \$	114 931 \$	39 017 \$	41 070 \$
Enseignes	1 945	1 049	896	1 120
Équipement	365 738	342 735	23 003	23 324
Pavage	1 595	1 420	175	188
Terrain	47 180	-	47 180	47 180
	570 406 \$	460 135 \$	110 271 \$	112 882 \$

6. COMPTES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2026	2025
Fournisseurs	72 360 \$	173 745 \$
Salaires à payer	1 604	979
Frais courus	17 500	8 200
	91 464 \$	182 924 \$

7. PROGRAMME DE SYLVICULTURE

Conformément à une entente entre le Département des ressources naturelles du Nouveau-Brunswick et la Fédération de propriétaires de lots boisés, le fonds de sylviculture a été établi afin de financer et offrir le soutien technique sur la gestion des forêts aux propriétaires de lots boisés privés.

Le fonds est administré par l'office et le programme est livré partout dans la province par sept offices régionaux.

Les opérations du programme pour l'exercice sont présentées à l'annexe 1.

8. FONDS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

L'objectif principal du fonds d'aménagement forestier est de soutenir les activités de gestion forestière, telles que la reforestation, l'amélioration des peuplements, les bonis de bois et la sylviculture.

Les opérations du fonds pour l'exercice sont présentées à l'annexe 2.

9. FRAIS DE REDEVANCES

	2026	2025
Frais de redevances indirecte - Administration	83 253 \$	105 817 \$
Frais de redevances direct - Administration	108 011	165 655
Frais de redevances indirecte - Biomasse	1 133	605
Frais de redevances direct - Biomasse	166	1 817
Autres	15	911
	192 578 \$	274 805 \$

Les ventes brutes de bois et les achats liés aux activités avec certaines scieries ne sont pas inclus dans l'état des résultats. Un accord verbal est en place entre les parties exigeant uniquement le paiement de frais de redevances, ce qui représente la vente nette. Le montant de ces frais de redevances direct est inclus dans les frais de redevances constatés à l'état des résultats et s'élevait à 108 011 \$ pour l'exercice (165 655 \$ en 2025).

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

(a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix. L'Office n'est pas exposé à des risques de change et de taux d'intérêt.

(b) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier individuel ou son émetteur, ou facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

(c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de l'Office exposés au risque de crédit comprennent les comptes débiteurs. L'Office atténue le risque de crédit associé à ses créances en surveillant activement les soldes impayés.

Des concentrations de risques de crédit existent si un certain nombre de clients sont engagés dans des activités économiques similaires ou sont situés dans la même région géographique, et indiquent la sensibilité relative de la performance de l'Office aux développements affectant un segment particulier de clients ou une région géographique. Le risque de crédit géographique existe pour l'Office en raison du fait que la plupart de ses activités sont principalement exercées dans la région nord du Nouveau-Brunswick. L'exposition au risque de crédit associée aux activités de ces clients peut être directement influencée par une dégradation des conditions économiques dans cette région.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

(d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Office éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Pour atténuer ce risque, l'Office surveille régulièrement en interne ce niveau de liquidité.

11. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme reçoit annuellement des subventions du gouvernement provincial. La continuité de l'exploitation de l'organisme est directement reliée à ces subventions gouvernementales.

12. MONTANTS COMPARATIFS

Certaines données comparatives ont été modifiées pour s'adapter à la présentation de l'année courante. Ces changements n'affectent pas les résultats.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS DU NORD
Annexes aux états financiers

ANNEXE DU PROGRAMME DE SYLVICULTURE

Annexe 1

	2026	2025
REVENUS		
Ministère des ressources naturelles	1 038 959 \$	882 365 \$
Contribution du fond d'aménagement forestier	97 223	66 874
	1 136 182	949 239
COÛTS DIRECTS		
Activités de récolte alternatives	117 604	102 754
Coût des arbres Kingsclear	93 133	113 148
Dépenses administratives	207 791	176 473
Éclaircie pré-commerciale	177 052	138 780
Nettoyage de plantation	104 708	149 980
Plans de gestion	14 336	6 864
Plantation	192 060	148 170
Préparation du site	164 845	113 070
Semis	64 653	-
	1 136 182	949 239
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	- \$	- \$

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie subventionne les coûts administratifs du programme de sylviculture jusqu'à concurrence de 20% du financement annuel du programme. Les dépenses administratives comprennent un transfert interfonds d'un montant de 49,934 \$ (2025: 88,159 \$), afin de respecter ce critère.

ANNEXE DU FONDS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Annexe 2

	2026	2025
REVENUS		
Redevances de gestion forestière	106 982 \$	152 167 \$
Contribution des propriétaires de lots boisés - semis	40 175	32 118
	147 157	184 285
DÉPENSES		
Contribution au programme de sylviculture	147 157	155 033
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	- \$	29 252 \$